



2020-03  
68

## **01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GILLES

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Gilles,  
tenue exceptionnellement à distance par conférence téléphonique, ce 26  
mars 2020 à 10:00 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Gérard Grondin  
Siège #2 - Bruno Montminy  
Siège #3 - Patricia St-Hilaire  
Siège #4 - Carole Dubois  
Siège #5 - Yvan Champagne  
Siège #6 - Jimmy Richard

Sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Robert Samson.

Mme Sandra Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

### **1 - OUVERTURE DE SÉANCE**

Après la vérification du quorum et vérification que chaque membre renonce à l'avis de convocation, M. le Maire déclare la séance ouverte.

En conséquence,

Il est proposé par M. Yvan Champagne et résolu unanimement de déclarer cette séance ouverte.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **02 - MOT DU MAIRE**

Compte tenu des circonstances, il n'y aura pas de commentaires

## **03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

Pas de commentaires

#### **04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2020-03  
69

#### **05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01 - OUVERTURE DE SÉANCE**

**02 - MOT DU MAIRE**

**03 - MOT DE LA DIRECTRICE**

**04 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

**05 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**07 - URBANISME**

**07.01 - Projet 2 - PPCMOI / Agrandissement de la Résidence  
Saint-Gilles "Manoir Le Beau Rivage"**

**08 - CONTENTIEUX**

**08.01 - Modification au règlement 574-19 en sujet de la taxation  
municipale pour abolir le taux d'intérêt décrété pour  
l'année 2020 à partir du 15 avril 2020 et applicable à  
toute somme due à la municipalité de Saint-Gilles  
jusqu'au 31 décembre 2020**

**09 - VARIA**

**10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

En conséquence,

Il est proposé par \_\_\_\_\_, et résolu à l'unanimité  
d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement,

#### **06 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

*Il n'est pas permis d'adopter un procès-verbal pour une séance tenue  
antérieurement.*

#### **07 - URBANISME**

2020-03  
70

#### **07.01 - Projet 2 - PPCMOI / Agrandissement de la Résidence Saint-Gilles "Manoir Le Beau Rivage"**

Considérant que, le Conseil municipal souhaite la concrétisation du  
projet d'agrandissement de la Résidence Saint-Gilles « Manoir Le Beau  
Rivage »;

Considérant que, la consultation publique qui devait être tenue le 25  
mars dernier n'a pas eu lieu pour éviter les rassemblements tel que le  
décret du gouvernement provincial le préconise;

Il est proposé par Mme Carole Dubois, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le Conseil municipal selon la suite des événements procédera, si  
nécessaire, à une consultation publique selon les méthodes préconisées  
par le Ministère des Affaires Municipales pour l'avancement du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **08 - CONTENTIEUX**

2020-03  
71

### **08.01 - Modification au règlement 574-19 en sujet de la taxation municipale pour abolir le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 à partir du 15 avril 2020 et applicable à toute somme due à la municipalité de Saint-Gilles jusqu'au 31 décembre 2020**

Considérant que, la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial le 23 mars dernier, la municipalité de Saint-Gilles désire venir en aide à ces contribuables en abolissant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

Il est proposé par M. Yvan Champagne, appuyé par M. Bruno Montminy

Que, le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-Gilles qui demeure impayée en date du 15 avril 2020 est établi 0 % pour le reste de l'année 2020;

Que ce taux d'intérêt à 0% s'applique jusqu'au 31 décembre 2020 inclusivement;

Que, les citoyens qui ont transmis des chèques postdatés ou une autorisation bancaire (*paiement préautorisé*) doivent considérer que nous continuons les traitements normalement à chaque versement inscrit à votre compte de taxes annuel.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **09 - VARIA**

Aucun sujet

## **10 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

2020-03  
72

## **11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SESSION**

Il est proposé par Mme Carole Dubois et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée à 10:38.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

---

Robert Samson, maire

---

Sandra Bélanger, Directrice générale / secrétaire trésorière